

## ARRETE DU MAIRE n° 22-263

### PORTANT DESIGNATION DES CHEFS DE SERVICE ET RESPONSABLES DE PROXIMITE AUTORISES A SIGNER LES MARCHES PUBLICS INFERIEURS à 2 000 € HT

- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *le maire peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté délégation de signature au directeur général des services et au directeur général adjoint, au directeur général et au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux* » ;

VU l'arrêté municipal n° 22-223 portant désignation des chefs de services et responsables de proximité autorisés à signer les marchés publics inférieurs à 2.000 € HT ;

VU l'organigramme du personnel de la Ville de FALAISE ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des chefs de service et responsables de proximité autorisés à signer les marchés publics inférieurs à 2.000 € HT ;

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Les chefs de service et responsables de proximité autorisés à signer les marchés publics inférieurs à 2 000 € HT de la ville de FALAISE sont les personnes désignées ci-dessous :

- *Mme Noémie SUZANNE, Responsable du Multi-Accueil ;*
- *M. Nicolas ANTOINE, Responsable du Service Systèmes d'Informations et Nouvelles Technologies ;*
- *Mme Anne-Lise LE BIHAN, Responsable des Affaires Juridiques ;*
- *Mr Sébastien MARTIN, Responsable du Service Police Municipale ;*
- *Mr Nicolas LEBOUTELLER, Responsable des Affaires Culturelles ;*
- *Mme Carol REUSSNER, Responsable du Service Communication et Animation ;*
- *Mme Muriel PELLETIER, Responsable du Service des Affaires et de la Restauration scolaires ;*
- *Mr Sébastien CAMPOS, Responsable du Service des Sports et de l'Entretien des Bâtiments ;*
- *Mme Gwendoline WATTEL, Responsable du Centre Socioculturel ;*
- *Mr Patrick CARCELLER, Responsable du service Aménagement et Bâtiments ;*
- *Mr Charles-Antoine COLLIN, Responsable du Service Logistique et Manifestations ;*
- *Mr Sébastien CHAUVRY, Responsable du secteur exploitation des bâtiments.*

#### **ARTICLE 2 :**

L'arrêté municipal n° 22-223 portant désignation des chefs de service et des responsables de proximité autorisés à signer les marchés en dessous de 2 000 € HT est abrogé.

#### **ARTICLE 3**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le seize décembre deux mille vingt-deux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221216-22-263-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Notification : 22/12/2022

TRANSMIS A LA PREFECTURE  
DU CALVADOS & NOTIFIE, le

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et / ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication soit, éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.*



Le Maire,

M. Hervé MAUNOURY